

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 18
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération :
21

Séance du 21 Décembre 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Vingt-Et-Un du mois de Décembre, à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Quinze du mois de Décembre, s'est réuni
au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,

Étaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DUPONT Raymond ; DELAVault Jean-Michel ; HUILLET Pierre-Jean ;
LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ;
SEMPASTOUS Jean-Paul

Mmes BARON Marie-Paule ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; DUBARRY
Béatrice ; HUILLET Paule

Étaient absents : Mme BERNAD Nathalie
Mme CUILHE Sandrine

Excusés : Mme DELANNOY Delphine a donné procuration à Mme. CRESCENT Sylvie
M. TROUILH Françoise a donné procuration à M. PELARREY Laurent
M. ERRAÇARRET Dominique a donné procuration à M. DUPONT Raymond

Mme Jean-François LARROQUE a été nommé secrétaire de séance.

M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 18 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer

Le procès-verbal de la séance du 10 Octobre 2023 étant approuvé.

Délibération N° D63/2023

Code 7-5

Vote : Unanimité

**Demande de subvention pour la création d'une bibliothèque pour l'école Maternelle
par la couverture du Patio**

Mme CORONADO rappelle que depuis de nombreuses années, des questions se posent sur le devenir du
« Patio » de l'école maternelle. Un projet a été arrêté visant à le couvrir et à le transformer en bibliothèque.
A date, ce projet est estimé à 80 000 €. Les chiffrages de quelques prestations restent à préciser (sol fini,
peinture et électricité) et sont estimés à environ 13 000€ HT.

Mme CORONADO propose de solliciter le soutien de l'Etat pour ce projet au titre de la DETR 2024 et de la
Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées au titre du Fonds d'Aide aux Communes 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Oùï l'exposé de Mme l'Adjointe, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE

Le projet d'extension de création d'une bibliothèque pour l'école Maternelle par la
couverture du patio tel que présenté.

AUTORISE

M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR
2024, et auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées au titre du
FAC 2024 afin de financer ce projet selon le plan de financement suivant :

Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le
Date de transmission en Préfecture :

PLAN DE FINANCEMENT	Participation €	En %
Etat – DETR	40 000 €	50 %
CATLP	16 000 €	20 %
Autofinancement mairie	24 000 €	30 %
TOTAL	80 000 € HT	

AUTORISE

M. le Maire à déposer toute autre demande de financement jugée nécessaire à la complétion du plan de financement décrit.

DECIDE

Que les Crédits correspondant seront inscrits au budget 2024.

AUTORISE

M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Roger LESCOUTE

